



SADC
du Suroît-Sud

Cette initiative est rendue possible grâce
à la contribution financière de
Développement économique Canada

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Subvention pour des travaux de rénovation

Le Programme Fonds Réno-Façade est bonifié!!

(Salaberry-de-Valleyfield – le 13 avril 2010)

La SADC du Suroit-Sud lance officiellement un Programme Réno-Façade *bonifié*. En effet, une subvention de 25 000 \$ provenant du Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Beauharnois-Salaberry sera attribuée à des rénovations de bâtiments commerciaux des municipalités de Saint-Louis-de-Gonzague, de Sainte-Martine, de Saint-Stanislas-de-Kostka, de Saint-Étienne-de-Beauharnois et de Saint-Urbain-Premier. Quant à la participation de la SADC, elle maintient son financement et sa subvention déjà établis lors de la mise en place du programme Réno-Façade de 2007. Rappelons que cette nouvelle association est rendue possible grâce à une contribution financière de Développement économique Canada et du Ministère des Affaires municipales.

- Le Fonds Réno-Façade -

Depuis 2007, le Fonds Réno-Façade est disponible pour les entrepreneurs et les propriétaires qui désirent rénover les façades extérieures de bâtiments commerciaux situés dans les MRC du Haut-Saint-Laurent et de Beauharnois-Salaberry. L'objectif principal du programme de financement est de stimuler l'activité économique locale. « Par des améliorations visuelles des commerces, nous espérons favoriser l'augmentation des revenus des entrepreneurs qui auront profité du Fonds Réno-Façade », énonce monsieur Yves Léveillé, président de la SADC du Suroît-Sud.

Le type de financement est un prêt à l'entreprise d'un montant pouvant atteindre 25 000 \$ par projet de rénovations, et d'une subvention de 600 \$ pour la réalisation d'une esquisse. Le Fonds Réno-Façade peut également être complémentaire aux institutions financières. Les demandes recevables sont des projets qui améliorent l'apparence du bâtiment en harmonie avec le secteur, notamment par la rénovation d'une façade, d'une enseigne, d'un aménagement paysager et d'un aménagement des vitrines.

-Le Fonds Réno-Façade bonifié!

Dans le cas des municipalités rurales énoncées plus haut, les entreprises éligibles au programme pourront bénéficier d'une subvention non remboursable pouvant atteindre un maximum de 3 000 \$.



Pour faire une demande de financement auprès de la SADC, le projet doit être accepté par l'inspecteur municipal ou l'urbaniste de la municipalité. Une fois le projet approuvé, la demande est alors traitée par le comité d'investissement de la SADC, qui accorde ou non le prêt à l'entreprise. Cette demande est analysée en tenant compte de la situation financière de l'entreprise, des capacités entrepreneuriales et des retombées escomptées par le projet. Les détails du programme sont disponibles sur le site Internet de la SADC du Suroît-Sud.

La SADC du Suroît-Sud est un organisme à but non lucratif qui a pour mandat de stimuler la collectivité des MRC de Beauharnois-Salaberry et du Haut-St-Laurent pour la prise en charge de son avenir dans une perspective de développement local. En effet, la SADC appuie l'entreprise et la création d'emplois par des conseils techniques et financiers. Également, cette prise en charge peut se concrétiser par des activités de concertation et de partenariat, telle la Relance du Suroît-Sud.

-30-



**Affaires municipales,
Régions et Occupation
du territoire**

Québec 

Source : Natacha Marlier, Agente de mentorat d'affaires et des communications
SADC du Suroît-Sud, 450.370.3332
nmarlier@sadc-suroitsud.org